

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 € à 50 000 €	5 000 €	
De 50 001 € à 64 999 €		9.50 %
De 65 000 € à 69 999 €		9.00 %
De 70 000 € à 74 999 €		8.50 %
De 75 000 € à 99 999 €		8.00 %
De 100 000 € à 119 999 €		7.50 %
De 120 000 € à 149 999 €		7.00 %
De 150 000 € à 199 999 €		6.50 %
De 200 000 € à 269 000 €		6.00 %
De 270 000 € à 299 999 €		5.50 %
De 300 000 € à 309 999 €		5.40 %
De 310 000 € à 319 999 €		5.30 %
De 320 000 € à 329 999 €		5.20 %
De 330 000 € à 339 999 €		5.10 %
A partir de 340 000 €		5.00 %

LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
0 à 30 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 30 à 50 m ²	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 50 à 70 m ²	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 70 à 100 m ²	8 € dont 3 € pour l'EDL
100 m ² et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL

Dans la limite du plafond de 11 Euros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.80 % TTC des sommes encaissées

+ 45 € TTC par an et par lot pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers (dans la limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

+50 € TTC pour l'ouverture d'un sinistre auprès d'un huissier / avocat

Formule SÉRÉNITÉ : 10.90 % TTC des sommes encaissées

dont ASSURANCE (3.10 % des sommes quittancées) :

Garantie loyers impayés

Garantie Protection juridique

Garantie des détériorations immobilières

Garantie inoccupation

+ 45 € TTC par an et par lot pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers (dans la limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

+ 50 € TTC pour l'ouverture d'un sinistre auprès d'un huissier / avocat

+ 2% TTC si souscription à la vacance locative

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

10% HT (12 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Barème applicable aux mandats signés à compter du 01.11.2019

ACCED IMMOBILIER | CPI 4401 2018 000 031 472 - SARL au capital de 600 000 euros - Garantie financière BPA GRAND OUEST - RCS 752 874 107

